

Arrêtés de Catastrophe Naturelle pour la commune de Francheville

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Phénomène lié à l'atmosphère - Neige et Pluies verglaçantes - Neige	26/11/1982	27/11/1982	24/01/1983	29/01/1983
Phénomène lié à l'atmosphère - Neige et Pluies verglaçantes - Neige	26/11/1982	28/11/1982	15/12/1982	22/12/1982
Mouvement de terrain	01/04/1983	30/04/1983	21/06/1983	24/06/1983
Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	01/04/1983	30/04/1983	21/06/1983	24/06/1983
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	01/04/1983	30/04/1983	21/06/1983	24/06/1983
Mouvement de terrain	01/05/1983	31/05/1983	21/06/1983	24/06/1983
Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	01/05/1983	31/05/1983	21/06/1983	24/06/1983
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	01/05/1983	31/05/1983	21/06/1983	24/06/1983
Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	25/04/1989	26/04/1989	12/07/1989	25/07/1989
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	25/04/1989	26/04/1989	12/07/1989	25/07/1989
Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	05/10/1993	10/10/1993	19/10/1993	24/10/1993
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	05/10/1993	10/10/1993	19/10/1993	24/10/1993
Mouvement de terrain - Tassements différentiels	01/07/2003	30/09/2003	25/08/2004	26/08/2004
Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	01/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	01/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	04/08/2004	04/08/2004	11/01/2005	15/01/2005
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	04/08/2004	04/08/2004	11/01/2005	15/01/2005
Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	16/04/2005	17/04/2005	02/08/2005	10/08/2005
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	16/04/2005	17/04/2005	02/08/2005	10/08/2005